

FRANCOIS XAVIER DUVEAU

**LE RAPPORT DES POLICIERS
AUX ASSISTANTES SOCIALES,
ENTRE COLLABORATION ET
AFFIRMATION DE GROUPES
D'APPARTENANCE**

Regards sociologiques n°57-58, pp.159-170.
2021. ISSN 1164-0871.

La sociologie de la police s'est rarement intéressée aux relations des policiers aux assistantes sociales. Pourtant, ces dernières effectuent un travail pouvant présenter plusieurs similitudes avec celui des policiers. En partant d'une recherche menée actuellement en Seine-Saint-Denis, cet article essaye de montrer que ces deux professions accueillent des agents qui revendiquent des spécificités tout en développant des discours voire des pratiques communes. Pour expliquer ce paradoxe, une rapide analyse de la construction d'un imaginaire commun autour de stéréotypes propres aux policiers et aux assistantes sociales est effectuée. Dans un second temps, un compte rendu du travail de terrain permet de saisir comment les professionnels de l'échantillon se positionnent vis-à-vis de ces questions. Pour finir, le sujet est illustré par des éléments d'actualité qui ouvrent plusieurs possibles pistes pour une réflexion plus approfondie.

Les rapports qu'entretiennent les policiers aux assistantes sociales¹ est un sujet rarement étudié dans le cadre des sciences sociales. Pourtant, ces deux types d'agents de la fonction publique ont en commun d'intervenir vis-à-vis d'un même espace : leur territoire d'intervention. Nombreuses sont les villes à avoir un commissariat et un service social. Dès lors, comment expliquer qu'il ne s'agisse pas d'un sujet davantage investi par les chercheurs ? La relative méconnaissance des zones d'interface entre ces deux groupes professionnels en est peut-être une raison. La vision, dans un imaginaire nourri de lieux communs potentiellement manichéens, de deux professions aux objectifs antagonistes pourrait en être une seconde.

Si Pierre Bourdieu faisait la différence entre la « main droite » et la « main gauche » de l'État², la question de savoir au sein de laquelle se situe la police a suscité des débats stimulants. Sans forcément chercher à répondre à cette question, cet article propose d'observer la relation des policiers aux assistantes sociales dans le but de saisir ce qui les différencie mais aussi ce qui les rapproche et en définitive mieux cerner ce qui les caractérise. Pour atteindre ce but, nous ferons référence à une recherche en cours. Celle-ci concerne le rapport des assistantes sociales des services sociaux aux policiers, en Seine-Saint-Denis.

On situe généralement la naissance de la police, sous la forme que nous connaissons aujourd'hui, au XIV^e siècle, tandis que le métier d'assistante sociale ne va apparaître qu'au début du XX^e siècle. Il est possible de se contenter d'observer l'écart entre ces deux époques et de souligner les différences dans les contextes d'apparition de ces professions. Mais il est aussi utile de tenter de percevoir en quoi l'évolution de la police durant plusieurs siècles a pu influencer et conditionner l'émergence du métier d'assistante sociale. Cette approche critique a connu son apogée dans les années 70 (les travaux de Jacques Donzelot³ et Jeannine Verdès-Leroux⁴ en sont les plus emblématiques). Relativement impopulaire aujourd'hui, elle reste incontournable pour comprendre la relation historique du travail social à la police. Il y aurait sans doute également beaucoup à dire sur le rapport des policiers aux assistantes sociales durant la période du régime de Vichy (on peut pour cela se référer aux travaux d'Armelle Mabon-Fall⁵). Mais en ce qui concerne la dernière fois que des policiers ont fait appel à des assistantes sociales pour une de leur opération, c'était le 27 mai 1956 à Alger. Dans le contexte de la guerre d'Algérie, environ 80 d'entre elles ont été réquisitionnées pour participer à une vaste opération visant à fouiller les maisons d'un quartier de la ville. Leur mission était de soutenir l'intervention des policiers, principalement en

¹Il serait plus exact de parler d'assistantes sociales en polyvalence de secteur mais ce titre sera raccourci pour faciliter la lecture de l'article.

²Bourdieu Pierre, Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992), Paris, Seuil/Raisons d'agir (coll. Cours et travaux), 2012.

³Donzelot Jacques, La police des familles, Paris, Minit (coll. Critique), 1977.

⁴Verdès-Leroux Jeannine, Le travail social, Paris, Minit (coll. Le sens commun), 1978.

⁵Mabon-Fall Armelle, Les assistantes sociales au temps de Vichy. Du silence à l'oubli, L'Harmattan, 1995.

fouillant les femmes. Si une minorité a refusé d'obéir aux ordres, une majorité s'est exécutée, dont plusieurs avec un certain zèle. L'une d'entre elle écrira, quelques temps après, dans un courrier au préfet : « *Je puis affirmer qu'au cours de cette mission, ma présence a été un apaisement pour les familles musulmanes que j'ai visitées. J'estime avoir fait mon devoir de française en obéissant à mon chef et à l'administration supérieure. Je reste à leur disposition lorsqu'ils jugeront utile de faire appel à mes services.*¹ » Si une situation similaire ne s'est pas depuis reproduite, cela ne signifie pas pour autant que les modes de collaboration entre policiers et assistantes sociales ont disparu. Violences faites aux femmes, protection de l'enfance en danger ou expulsions locatives sont quelques exemples de cas de figure où la rencontre entre les deux types d'agent peut avoir lieu. Pour autant, ces zones d'interface ne neutralisent pas les spécificités des uns et des autres, bien au contraire. C'est ainsi que la totalité des agents rencontrés au cours du travail de terrain ont confirmé être familier avec la phrase « *je ne suis pas assistante sociale* » ou « *je ne suis pas flic* » (selon leur profession), définissant ainsi leur statut par une opposition avec l'autre groupe professionnel. S'ils ne l'emploient pas forcément régulièrement, tous reconnaissent au moins l'avoir entendue prononcée par certains de leurs collègues. La récurrence de ces formules met en lumière l'existence d'un clivage présent dans les représentations des différents professionnels. Une fois ce constat effectué, il reste à savoir sur quoi celles-ci reposent.

La construction d'une dichotomie dans les imaginaires communs

La séparation qui existe, dans les représentations communes, entre la figure du policier et celle de l'assistante sociale ne se fonde pas uniquement sur une réalité historique ou une évidence que tout un chacun pourrait constater au quotidien. Elle résulte également de la fabrication d'imaginaires proposant une image où le travail policier est radicalement séparé du travail social. Les outils participant à cette division symbolique sont principalement à chercher du côté du cinéma, la littérature et la télévision. Les situations (fictives ou réelles) évoquées dans ces

outils de diffusion influencent notre perception du travail des uns et des autres. C'est pourquoi il est utile de regarder plus précisément ce que donnent à voir ces situations.

En ce qui concerne la fiction, le genre policier se décline aussi bien au cinéma (film policier) qu'en littérature (roman policier). Ce genre est très populaire en France² et ne cesse d'être dynamisé par les séries policières destinées à être regardées sur petit écran. Cette sur-représentation des policiers dans les œuvres de fiction tranche avec la faible présence des travailleurs sociaux dans celles-ci. Les personnages de policiers sont ainsi régulièrement des protagonistes principaux qui adoptent des comportements héroïques. Tandis que les assistantes sociales sont plutôt représentées par des personnages plus neutres et plus effacés. Elles interviennent souvent dans le récit de manière ponctuelle, ce qui leur confère un rôle ambigu (particulièrement lorsqu'il est question de la protection de l'enfance en danger). Ces stéréotypes propres au travail policier et au travail social sont renforcés par d'autres types de stéréotypes et en premier lieu de genre. En choisissant de faire des policiers majoritairement des hommes et des assistantes sociales majoritairement des femmes, les scénaristes perpétuent ainsi l'ordre des genres tel qu'il existe au sein des institutions relatives à ces professions³.

On retrouve également cette asymétrie dans les reportages de télévision. Depuis le lancement de la série *Cops*, sur la chaîne américaine Fox en 1989, les programmes s'intéressant aux aspects les plus spectaculaires du travail policier sont devenus récurrents à la télévision. En 2014, l'association Acrimed avait fait le calcul suivant en ce qui concerne la France : « *1920 reportages et documentaires tournés chaque année auprès des forces de l'ordre, soit plus de cinq par jour*⁴. » L'angle retenu y est généralement

²Il est par exemple notable que Paris soit la seule ville au monde à avoir une bibliothèque entièrement dédiée à la littérature policière.

³Darley Mathilde, Gauthier Jérémie, « Bon flic bon genre. L'ordre des sexes dans la police », in Gauthier Jérémie, Jobard Fabien (dir.), *Police : questions sensibles*, Paris, PUF (coll. La vie des idées), 2018, pp. 77-93.

⁴Colin Johann, « Les médias, auxiliaires de la communication des forces de l'ordre ? », *Acrimed*, 11 juin 2014. Disponible sur <http://www.acrimed.org/Les->

¹Pascal Henri, « Alger 27 mai 1956 : Assistantes sociales réquisitionnées pour une opération de police », *Les Temps du social*, n°5, décembre 2017, pp. 2-17.

celui des infractions pénales que les policiers combattent. La trame narrative accorde ainsi une grande place aux moments où les policiers sont au contact direct de la population (interrogatoires, interventions de terrain, perquisitions...) et pas ou peu aux moments où ils développent des partenariats, comme avec les assistantes sociales. La présence de ces dernières est par ailleurs anecdotique dans les reportages de télévision et renvoie à des émissions beaucoup plus confidentielles¹.

L'ensemble de ces représentations explique donc en partie l'existence d'un imaginaire perpétuant les clivages entre travail policier et travail social. Au final, tout semble opposer ces deux types de professions : le registre des œuvres ou programmes les faisant apparaître, la manière dont elles sont mises en scène, voire leurs milieux d'existence. Symboliquement, dans l'esprit des personnes exposées, ce qu'effectue un policier au quotidien est radicalement différent de ce qu'effectue une assistante sociale.

L'émergence de discours parallèles entre policiers et assistantes sociales à travers le travail de terrain

En dehors de leurs aspects explicatifs, l'intérêt de ces constats est aussi de les confronter aux discours des professionnels dans le cadre du travail de terrain. Un échantillon de dix professionnels (cinq policiers ou policières et cinq assistantes sociales) en exercice a pu être constitué et a donné lieu à autant d'entretiens entre avril 2018 et janvier 2019. L'analyse de ceux-ci a fait émerger quatre catégories qui permettent de saisir plus précisément ce qui relie les policiers aux assistantes sociales : la collaboration, le professionnalisme, l'appartenance et la représentation. Tentons maintenant d'explicitier à quoi renvoient ces termes.

medias-auxiliaires-de-la-communication-des-forces-de-l-ordre [Consulté le 18/02/2020]

¹On peut citer, à titre d'exemple, le reportage *Fini le social* réalisé en par Antoine Gallien en 2002 pour l'émission Strip Tease et diffusé sur France 3.

La collaboration, les signes d'une coopération à la fois prescrite et choisie

Durant les entretiens, aborder la question du rapport des professionnels aux uns et aux autres est un moyen simple de rendre visible différents aspects de la collaboration entre policiers et assistantes sociales. Parmi les différentes problématiques qu'ils doivent traiter, certaines sont plus propices à ce type d'échanges. Les situations de violences conjugales sont évoquées dans la totalité des entretiens et sont un exemple récurrent d'opportunités de collaboration entre les agents des deux groupes professionnels.

Guillaume (policier) y voit des occasions de prolonger l'action des policiers qui peuvent intervenir en cas de violences mais ne permettent pas toujours à une femme victime de quitter le domicile conjugal et d'habiter ailleurs.

La totalité des assistantes sociales, en revanche, évoquent des difficultés à orienter les femmes victimes vers les commissariats afin que celles-ci portent plainte. Ce constat n'est pas forcément surprenant si on a connaissance de l'ensemble des facteurs qui peuvent empêcher une telle démarche d'aboutir, notamment si les violences sont d'ordre sexuel². Tout particulièrement, c'est le refus par les policiers de prendre la plainte, ou toute autre manière de décourager la victime dans sa démarche, qui est un fait récurrent et dénoncé par plusieurs associations. En 2018, par exemple, le Groupe F, a mené une enquête sur le sujet et a recueilli 500 témoignages de femmes victimes s'étant rendues dans un commissariat dans le but de porter plainte. 91% estiment avoir mal été prises en charge. Le refus de prendre la plainte est la situation évoquée la plus fréquemment. Mais pour Émilie (policière), ce type de situation est avant tout l'occasion de faire preuve de professionnalisme. Elle va même jusqu'à assumer un comportement qui pourrait interpeller les membres des associations citées plus haut : « *pour les affaires de violence intra-conjugales, avant même qu'il y ait une prise de plainte, on fait une écoute en amont, parce que très souvent, vous savez*

²Vanier Camille, Langlade Aurélien, « Comprendre le dépôt de plainte des victimes de viol : facteurs individuels et circonstanciels », *Déviance et Société*, vol. 42, n°3, septembre 2018, pp. 501-533.

les gens... y'a des manipulateurs partout, des victimes qui n'en sont pas, des gens qui crient au loup, c'est toute la journée donc tout ça, ça prend du temps ! Et quand les gens sont à l'accueil on peut pas non plus mobiliser des gens à prendre des plaintes qui ont pas lieu. (...) Alors on explique aux gens qu'on va faire une main courante, qu'une main courante ça a autant de valeur, elle est enregistrée on vous donne un accusé de réception, ça prouve que vous êtes passé. Mais bon, dans tout ça, y'a tout un travail d'écoute à faire en amont d'une prise de plainte. »

L'exemple du travail effectué autour des situations de violences conjugales montre la difficulté à travailler ensemble et les incompréhensions qui peuvent exister entre les policiers et les assistantes sociales, dans le cadre du travail. Pour autant, ce que ce type de situation donne à voir, ce ne sont pas des relations antagonistes, mais plus des difficultés à communiquer et à s'entendre sur les stratégies à mettre en place. Par exemple, la question des limites du secret professionnel des assistantes sociales est évoquée au cours de plusieurs entretiens et ne semble pas aider à favoriser la communication et les échanges. Mais si certains professionnels reconnaissent « mal » travailler avec ceux de l'autre profession, c'est avant tout quelque chose qu'ils regrettent et ils expriment fortement leur désir de collaborer davantage avec eux. Autrement dit, ils ont globalement tous des difficultés à travailler ensemble mais aimeraient que cela ne soit pas le cas.

Cette volonté de développer les manières de faire collaborer les uns avec les autres est exprimée aussi bien par des policiers que par des assistantes sociales. Par exemple, le service social où exerce Stéphanie à l'habitude d'accueillir des policiers pour des stages d'observations de deux semaines, ce qu'elle considère d'une manière très positive et encourage à généraliser : « *le policier en tout cas qui était là, il était en stage auprès d'un assistant social ça veut dire qu'il l'accompagnait pendant les entretiens donc il voyait comment un assistant social faisait un entretien, les problématiques qu'il y avait, les solutions à apporter, voilà. Ça c'est intéressant. (...) Mais je pense qu'en tout cas ce stage il devrait être obligatoire. (...) J pense que ça pourrait être important de mettre ça dans leur formation (...) Même nous hein, aller les rencontrer, c'est important.* » C'est dans cette optique qu'elle propose aux stagiaires assistantes sociales qu'elle accueille de passer une demi-journée au commissariat dans le cadre du stage. Il est

également notable que Stéphanie ait participé à une formation sur la prévention de la radicalisation en compagnie de différents professionnels dont des policiers. Ceci souligne que l'ensemble de ces professionnels peuvent partager des préoccupations similaires, s'intéresser au même type de public, quand bien même celui-ci est caractérisé par son (potentiel) passage à l'acte criminel.

Enfin, la manière de nommer les uns et les autres montre également une forme de proximité qui signifie les possibilités de collaborer ponctuellement. Émilie (policière) parle des assistantes sociales comme de « *partenaires* » et Céline (assistante sociale) va même jusqu'à qualifier les policiers de « *collègues* ».

Le professionnalisme, une valeur commune aux deux groupes professionnels

Dans le sens commun, le professionnalisme renvoie au travail « bien fait ». Au-delà de cette définition subjective et imprécise, nous utiliserons ici ce terme pour désigner un idéal professionnel défendu par des travailleurs possédant la maîtrise d'une expertise¹. On retrouve des références à ces idéaux (différents selon les groupes professionnels) dans l'ensemble des entretiens effectués. La plupart de ces professionnels semblent très investis dans leur travail et attachés à une forme de déontologie spécifique à leur profession. Les particularités du territoire semblent d'ailleurs renforcer ce phénomène. Pour Audrey (policière), ses collègues sortant d'école choisiraient de venir travailler en banlieue parisienne pour le côté formateur de l'expérience et l'acquisition d'une expertise pouvant leur être utile pour la suite.

Le professionnalisme est aussi le respect d'un certain nombre de règles ou de principes. Samira (assistante sociale), par exemple, évoque l'importance, pour elle, du secret professionnel. Anaïs (assistante sociale), quant à elle, ne s'autorise pas à critiquer l'institution policière et estime qu'elle a un devoir de neutralité à ce sujet. Carine (policière) a de son côté une manière éclairante de

¹ Demazière Didier, « Professionnalisme », in Jorro Anne (dir.), *Dictionnaire des concepts de la professionnalisation*, Louvain-la-Neuve, De Boeck (hors collection), 2013, p. 237.

décrire ce qui est pour elle le positionnement professionnel du policier : « *Enfin on doit rester justes dans notre travail, on peut pas prendre part pour l'un ou pour l'autre. On doit faire notre travail, avoir des preuves à charge, à décharge et on essaye de faire au mieux.* » On voit ici toute l'importance qu'elle attache au travail policier effectué d'une manière qui ait du sens et qui justifie son investissement.

Le professionnalisme est également un moyen pour émettre une critique vis-à-vis de l'autre groupe professionnel. « S'il y a un dysfonctionnement, c'est parce que ces agents font mal leur travail » pourrait être une manière de schématiser simplement l'ensemble de ce type de discours.

Émilie (policrière) trouve par exemple que les assistantes sociales ne partagent pas assez d'informations, elle « *ne jouent toujours pas le jeu... Alors bien sûr, chacun se réfugie sous la confidentialité...* » Elle emploie aussi des termes sans ambiguïté pour qualifier la manière que les assistantes sociales aurait de se tenir au maximum à l'écart des situations de violence et de faire appel aux policiers en cas d'urgence : « *On reste dans le confort, on est dans un bureau, on gère les situations en croisant les jambes, on se protège parce qu'on a appris à faire ça (...). Parce que les situations de violence, d'agressivité, on les a au quotidien et moi depuis que j'suis dans la police, donc ça fait une quarantaine d'année, j'ai toujours été confrontée à ça, de savoir gérer, de savoir canaliser les gens, de savoir prendre la bonne décision, la meilleure décision... Donc il faut savoir écouter, il faut savoir apaiser.* » Selon elle, être en capacité de gérer une situation de violence, c'est faire preuve de professionnalisme.

Du côté des assistantes sociales on retrouve donc une forme de critique du manque de professionnalisme des policiers. Céline décrit ainsi ce qui lui pose problème chez les policiers avec qui elle travaille : « *une plainte qu'il venait de faire 2h avant qui était datée de 2 semaines après, déjà... c'est un petit peu bizarre... Ces petites fautes là sont des fois minimes mais finalement très importantes. Une plainte c'est pas rien et du coup les p'tites fautes comme ça... (...). Mais j'en veux pas au policier, au statut de policier, j'en veux à l'homme directement qui a pas voulu faire son travail correctement en fait.* » On voit ici qu'elle souhaiterait, non pas que l'institution change, mais que ses agents y travaillent de manière consciencieuse. D'autres assistantes sociales font des constats similaires et pour

résumer, on peut dire qu'elles ne questionnent pas ce que font les policiers, elles souhaiteraient qu'ils le fassent mieux.

Sur la délicate question des violences policières, c'est de nouveau en faisant référence au professionnalisme (plus précisément à son absence), que les différents agents interprètent les situations dont ils ont entendu parler dans les médias ou dans leur entourage.

Samira (assistante sociale) explique qu'elle a subi une fouille par des policiers dans la rue, en dehors de son temps de travail, qu'elle a trouvé cela « *un peu exagéré* » mais aussi qu'elle ne leur en a « *pas voulu plus que ça parce qu'ils font leur travail* ». Pour elle, la compréhension des missions des policiers est suffisamment importante pour désamorcer l'injustice qu'elle aurait pu ressentir. Cela est révélateur de l'importance qu'elle accorde au professionnalisme. Samira considère aussi qu'il peut y avoir une utilisation juste et encadrée de la violence par les policiers. Là encore, le recours au professionnalisme est une manière de désamorcer de potentielles critiques relatives au travail policier en tant que tel, voire au rôle de l'institution policière : « *Quelqu'un sort une arme ou violente une fille ou la viole, là oui utilisez votre violence, allez-y, y'a pas de problèmes !* » Pour combattre le problème des violences policières, Anaïs (assistante sociale) pense qu'il est possible de provoquer des changements au sein de l'institution, non pour la transformer, mais pour la rendre plus opérante et efficace : « *En fait le but c'est pas de se dire que la police est mauvaise mais le but c'est : comment on modifie le recrutement, comment on améliore les conditions.* » Stéphanie (assistante sociale) va quand même jusqu'à dénoncer l'impunité policière mais elle souligne également qu'il faudrait punir davantage certains policiers, pour ne pas qu'ils jettent l'opprobre sur l'ensemble de leurs pairs, ce qui revient à défendre le professionnalisme de ces derniers.

Il est également intéressant d'observer que sur cette question, Audrey (policrière), fait aussi référence à un manque de professionnalisme, mais celui d'un sociologue ayant participé à rendre davantage visible ces violences. Elle explique ne pas

avoir apprécié l'ouvrage *La force de l'ordre*¹ de Didier Fassin (« *Le bouquin de Fassin m'a fatigué !* ») et va jusqu'à critiquer la méthodologie du chercheur. Elle estime que l'auteur veut « régler ses comptes » vis-à-vis du fait que son fils a subi un jour un contrôle de police. Sur toutes les manières d'amener une critique du travail de ce chercheur, il est significatif que cette policière choisisse l'angle du professionnalisme : elle ne dit pas que cette recherche est illégitime en soi mais qu'elle a été mal conduite. On comprend ici toute l'importance du professionnalisme dans ses représentations vis-à-vis du travail scientifique.

L'appartenance, ou la réaffirmation de groupes professionnels et sociaux

Lors des entretiens effectués, les échanges ont souvent porté, au départ, sur ce qui différenciait les agents de l'autre groupe professionnel évoqué. Le fait de commencer par pointer ces différences permettait la plupart du temps de laisser apparaître l'expression du sentiment d'appartenir à un groupe professionnel. Avec ce positionnement allait en général un ensemble de réflexes corporatistes qui montre des formes de solidarité vis-à-vis des professionnels du groupe, voire de loyauté envers l'institution.

Pour l'ensemble des agents, l'appartenance à ces groupes professionnels bien distincts montre une division du travail : tous sont conscients que ce ne sont pas les mêmes personnes qui sont chargées d'effectuer le travail social et le travail policier. Pour autant, cette division n'empêche pas un espace de collaboration, comme on l'a vu en ce qui concerne la première catégorie. Il faut également noter que cette division est le fruit d'un constat mais pas nécessairement d'une critique. Pour les agents, ces groupes professionnels sont complémentaires et existent, non pas à cause d'un clivage théorique, mais à cause des spécificités qui leurs sont propres (des techniques, une culture professionnelle...)

Il est intéressant d'observer que, parallèlement, la plupart des agents développent un discours qui tend à atténuer l'affirmation de ces

groupes professionnels. C'est en quelque sorte le schéma du « il y a eux, nous, mais... » Émilie (policière) dit par exemple : « *il y a quand même une fonction sociale du policier* ». Le mot « social » est utilisé à plusieurs reprises par des policiers qui veulent indiquer que leur travail ne se compose pas uniquement d'actes purement répressifs. Mais il est également utilisé, à l'inverse, par Céline (assistante sociale) pour indiquer une proximité de son positionnement avec celui d'un policier : « *effectivement si j'çois un terroriste le côté social il va pas trop passer au dessus j'pense* (rires) » Ici, elle semble dire que si l'usager qu'elle reçoit est un terroriste, elle va se comporter davantage *en* policier (adapter son positionnement, son discours, ses techniques).

Ce qui peut expliquer les tentatives d'atténuer ce qui sépare ces groupes, c'est peut-être la proximité, de par les trajectoires personnelles et professionnelles, qui peuvent exister entre ces personnes et des professionnels de l'autre groupe. Samira et Céline (assistantes sociales) ont des proches (famille et/ou amis) qui sont policiers ou gendarmes. Anaïs et Josiane (assistantes sociales) ont connu précédemment l'institution policière dans le cadre de leur travail : Anaïs a travaillé en tant qu'intervenante sociale en commissariat et Josiane en tant qu'assistante sociale du personnel pour des agents de la police nationale. Quand à Audrey (policière), ses parents sont travailleurs sociaux. On peut supposer que le fait de vivre avec, ou côtoyer quotidiennement quelqu'un qui est membre de l'autre groupe professionnel nous place de fait dans une position qui n'est pas neutre. D'ailleurs, certains agents qui évoquaient d'eux-mêmes ces caractéristiques disaient le faire pour justement justifier « l'engagement » (symbolique) qu'ils avaient de par leurs liens familiaux ou amicaux (« *j'suis p'têtre pas objective en fait, j'ai des personnes dans ma famille qui sont dans la police donc j'peux pas avoir un mauvais regard sur eux puisque j'ai des exemples et des bons exemples de mon côté.* » Céline, assistante sociale).

On peut ainsi dire que ces agents revendiquent à la fois une appartenance à un groupe professionnel (défini par l'emploi) et à un groupe social (défini par un statut social) au sein duquel on retrouve des agents des deux groupes professionnels.

A un moment de l'entretien, était systématiquement abordé la question de l'utilisation au quotidien de la phrase « Je ne suis pas assistante

¹Fassin Didier, *La Force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*, Paris, Seuil (coll. La couleur des idées), 2011.

sociale/flic ». Au delà des lieux communs que ces mots peuvent soulever, il semble important d'interroger ces expressions. En effet, il n'est pas si courant, dans le travail en général, de définir son statut par la négative. L'utilisation récurrente de ces phrases peut être interprétée comme une manière performative de redéfinir son statut, ce qui sous-entendrais que celui-ci ne va pas de soi ou bien qu'il manque de clarté. C'est donc de nouveau que peut se poser la question de la porosité entre ces groupes professionnels.

La question des violences policières, présentées comme telle aux professionnels rencontrés, a aussi été l'occasion de comparer les discours des uns et des autres et d'essayer de comprendre comment ils se positionnent vis-à-vis des débats publics, comment ils commentent l'actualité, qu'est-ce que cette expression leur évoque.

On peut d'abord observer que les policiers ont tendance à systématiquement choisir de défendre les autres policiers mis en cause dans les situations évoquées dans les médias de masse. On peut sans doute expliquer ce phénomène par le corporatisme et les formes de solidarité très fortes au sein de l'institution policière. A l'inverse, le sujet peut susciter une forme d'indignation chez certaines assistantes sociales qui estiment qu'il s'agit ici de faits qu'il convient de dénoncer. Pour autant, il est frappant d'observer, une fois encore, une relative homogénéité dans les discours avec une absence de clivage net entre les deux groupes professionnels. Nous pouvons par exemple nous attarder sur les deux principaux « arguments » ayant pour but d'atténuer l'aspect scandaleux des violences policières et mobilisés par les policiers rencontrés. Le premier est que les médias mentent et/ou amplifient la portée d'un acte en le sortant de son contexte (trois policiers). Le second est que les policiers subissent eux aussi des formes de violences de la part de la population, ce qui fait relativiser et douter de l'illégitimité des violences commises par les policiers (quatre policiers).

Il faut également préciser que ces deux sujets peuvent se rejoindre et faire partie du même bloc argumentaire. Carine a par exemple cette phrase qui illustre ce type de position : « *Alors oui, y'a des collègues qui font des fois des bêtises, ça j'pense que... A force de se faire outrager, de se faire violenter, de se faire insulter*

tout les jours ben des fois j'pense que y'a des collègues qui perdent leur sang froid. De là à dire "violences policières" à tout va... autant qu'on l'entend dans les médias j'pense que c'est un petit peu exagéré. »

Or, on constate que deux assistantes sociales ont précisément recours au même type de discours. Pour Stéphanie : « *les policiers quand ils interviennent, faut pas oublier que dans certaines cités ils se font jeter des pierres à la figure, ils se font insulter constamment, voilà. (...) Après, le pourquoi du comment, voilà, c'est p'têtre que les violences policières sont trop extrapolées par les médias* » Quand à Céline, elle déclare ceci : « *Déjà de base, je me méfie toujours de ce que peuvent dire les médias de toute façon. Après, y'a des violences policières bien sûr, mais y'a aussi des violences sur les policiers. J'pense que les deux sont valables.* » On remarque une ressemblance des discours de l'ensemble de ces agents mais également une correspondance de certains mots (la « méfiance » vis-à-vis des médias par exemple).

La représentation, mécanisme de mise à distance et interprétation des réalités sociales

On peut observer dans les discours des professionnels rencontrés une grande place accordée aux représentations. Celles-ci nous renseignent sur leur manière de percevoir les faits avec une certaine distance, au risque d'une distorsion de la réalité. Ces éléments sont significatifs en ce qu'ils donnent à voir des grilles de lecture des uns et des autres concernant le travail et les rapports de collaboration entre les deux groupes professionnels.

Le premier type de représentations concerne les attributs projetés sur les membres de l'autre groupe professionnel. Le fait que l'on en observe durant une majorité des entretiens montre une relative méconnaissance du travail effectué par les professionnels extérieurs à l'institution. Pour tenter de comprendre ceux-ci, la plupart des agents font appel à des suppositions, ce qui les amène à développer des discours reflétant en partie les préjugés dont ils sont porteurs. Ce type de représentation peut être divisé selon leur nuances : certaines sont positives, d'autres incertaines et d'autres encore négatives. Dans tout les cas, ces propos semblent traduire la volonté de comprendre le fonctionnement d'une autre institution sans pour

autant chercher à véritablement en saisir toutes les subtilités et la complexité. Ils montrent à la fois une démarche de curiosité intellectuelle, la volonté de dépasser certains préjugés mais également un certain attachement à des croyances et des certitudes.

Le second type de représentations concerne l'image que les agents peuvent avoir d'eux-mêmes. En effet, pour certains, se représenter le travail des autres semble aider à définir son propre rôle au sein de l'institution. Cette expérience de l'altérité a déjà été évoquée au sujet de l'expression « je ne suis pas assistante sociale/flic ». Ici, elle se donne à voir, dans une certaine mesure, à propos de la manière dont les agents s'imaginent être perçus par les autres. Par exemple, pour Carine (policière), son travail est suffisamment particulier pour qu'il soit difficile d'en comprendre la complexité depuis une position extérieure à l'institution : « *J'pense qu'il faut vraiment être dedans et le vivre pendant un certain temps pour vraiment se rendre compte...* » Elle fait ici référence à la difficulté qu'un journaliste a eu pour s'immerger dans une équipe de police dont elle a fait partie.

Le troisième type de représentations concerne la manière de comparer les groupes professionnels entre eux. Ces représentations peuvent être générales ou concerner un service en particulier. Au-delà des lieux communs qu'elles donnent à voir, elles permettent d'observer, une nouvelle fois, une proximité entre les discours des policiers et ceux des assistantes sociales. Paradoxalement, en voulant pointer du doigt ce qui les différencie, les agents d'un groupe produisent parfois un discours similaire à celui de l'autre groupe professionnel.

L'exemple le plus significatif de ce phénomène est sans doute la manière dont le discours de Stéphanie (assistante sociale) fait écho à celui d'Émilie (policière). Stéphanie estime que ce qui différencie son travail vis-à-vis de celui d'un policier c'est le fait qu'elle peut recevoir n'importe quel habitant de son territoire. Or, pour Émilie c'est précisément l'inverse qui se produit¹. Elle estime que le commissariat où elle travaille est débordé, entre autre, à cause de l'affluence que son accueil

connaît (1500 plaintes au cours des huit derniers mois au moment de notre rencontre). Elle explique que cette manière de recevoir un grand nombre de personnes sans refuser quiconque d'emblée est justement ce qui pourrait les différencier des assistantes sociales de son territoire : « *Y a des gens qui viennent au commissariat parce qu'ils ont besoin de parler. On voit de la lumière on rentre... C'est ça qu'il faut savoir. Et quand je vous dis que très souvent les gens vont plus facilement dans un commissariat que dans un bureau d'aide sociale, c'est ça. Alors pourquoi ? Parce qu'ils ont perdu un papier, y a un problème avec leur fille, leur grand-mère, le papa qui a un rendez-vous, y a un monsieur qui m'a demandé de lui changer un rendez-vous chez le médecin. Mais rendez-vous compte ? Et on le fait, je le fais parce que je suis là pour ça puisque je me considère... (...) Donc ça veut dire qu'il y a quand même une fonction sociale du policier.* »

Comme on l'a vu, l'utilisation du mot « social » questionne les fonctions des différents agents. Il interroge particulièrement certains policiers qui, comme Émilie, semblent revendiquer, à leur manière, un usage de ce mot. Carine dit par exemple « *Ben c'est-à-dire que nous c'est un peu le côté répression quoi, c'est vrai que, bon, nan quand on reçoit des victimes de violence conjugales y a, j'allais dire la femme mais c'est vrai que y a aussi des hommes, on est plus dans le "social", on écoute, on conseille, on dirige...* » Il conviendrait de pouvoir interroger plus précisément la signification de ce mot et ce à quoi il peut renvoyer. On peut cependant faire l'hypothèse qu'ici, ces policiers proposent d'étendre la perception de leur travail. Ils souhaitent être reconnus pour leur travail « répressif » mais également « social », sans doute avec tout ce que ce second terme peut évoquer de positif. Ceci interroge, une fois de plus, la complémentarité et la similitude des missions des policiers et des assistantes sociales.

Le quatrième et dernier type de représentations englobe l'ensemble des discours qui montrent une distorsion manifeste de la réalité. On remarque à plusieurs reprises des références à des événements ayant été au centre de l'actualité et pour lesquels la lecture qui en est faite modifie les faits de manière notable.

Parfois, il ne s'agit que d'un détail, mais qui a son importance puisqu'il est le révélateur d'un rapport distancié aux faits. Par exemple, Stéphanie (assistante sociale), en s'exprimant sur le sujet des violences policières, et plus particulièrement de ce

¹Il faut préciser que ces deux professionnelles ne travaillent pas dans la même ville, même si celles-ci sont de taille à peu près similaire.

qu'a pu subir Théo Luhaka à Aulnay-Sous-Bois en février 2017, a cette phrase : « Là, faire croire que déjà le gars il est tombé sur une batte de baseball, déjà c'est aberrant. » Si les conditions exactes de l'interpellation de cet homme restent à déterminer par l'enquête et par un procès, il est très fortement probable que ça soit une matraque télescopique qui soit à l'origine de la blessure. Mais cette précision pourrait changer potentiellement le sens de sa phrase. Stéphanie trouverait-elle toujours difficile à croire qu'un policier ait blessé cet homme avec son arme de service ? Sa phrase interroge d'autant plus que Stéphanie explique que cette affaire a divisé le service où elle travaille et donné lieu à des débats passionnés. Elle a donc eu l'occasion d'entendre des détails concernant cette situation voire de participer aux échanges.

Pour d'autres professionnels, la distorsion de la réalité est plus grande encore. Émilie (policier), toujours sur le sujet des violences policières, déclare : « Et puis vous savez, comme les affaires sont montées en épingle ou médiatisées, y a à boire ou à manger parce que, vous l'avez vu après, c'était je sais plus quoi, le cas d'Adama... C'était des gens qui font des escroqueries aux allocations familiales, qui font du blanchiment, etc. mais ça on n'en parle pas hein. On va parler du contrôle qui s'est mal passé ou soit disant la matraque... C'est des gens qui se gênent pas à violenter d'autres personnes quand ils sont dans leurs trafics hein. Donc il faut savoir de quoi on parle. Si les violences policières c'est de contrôler des trafiquants de drogue... Moi je sais pas ce que c'est les violences policières. » Cet extrait présente de nombreuses imprécisions et inexactitudes que l'ont peut répertorier ainsi :

Émilie dit qu'elle ne se souvient plus précisément de quelle affaire elle souhaite parler. L'entretien ayant eu lieu en 2018, on pourrait penser qu'elle parle de la mort d'Adama Traoré survenue en 2016. Mais le fait qu'elle parle ensuite d'une « matraque » peut nous faire penser qu'elle souhaite plutôt évoquer l'affaire entourant la blessure au sphincter de Théo Luhaka. Partons de cette supposition.

Théo Luhaka – avec certains de ses proches – a bien été mis en examen. En revanche il n'est pas accusé d'« escroqueries aux allocations familiales » et de « blanchiment » (resterais à déterminer ce que pouvait recouvrir « etc. ») mais d'escroquerie en bande organisée, abus de confiance et faux et usage de faux. Dit autrement, il est accusé d'avoir participé à une opération visant à détourner de l'argent public. Par

ailleurs, l'enquête est toujours en cours et on pourrait attendre d'une policière qu'elle utilise le conditionnel, par souci de rigueur mais également par respect de la présomption d'innocence.

Le fait qu'elle dise ensuite « soit disant la matraque... » et qu'elle fasse référence au trafic de drogue est assez ambigu. Ce passage peut laisser penser qu'elle se réfère à une hypothèse qui circule, entre autres, sur des sites d'extrême-droite ou adeptes des théories du complot. Celle-ci consiste à dire que le témoignage de cet homme est un mensonge et qu'en réalité, il serait impliqué dans le trafic de drogue de son quartier et qu'à ce titre il aurait subi un viol de la part d'autres trafiquants. A la manière de cet article du site de la chaîne RT¹ qui débute ainsi : « Si viol il y a eu, pourrait-il être le fait de dealers du quartier qui auraient ainsi voulu punir Théo d'avoir fourni des informations à la police ?² » Le journaliste de RT est interrogatif quand Émilie est volontairement imprécise. On peut y voir une ressemblance dans les discours.

Cette manière de percevoir les faits montre une forme de pensée bien particulière dont la perméabilité aux rumeurs et la réinterprétation de réalités sociales en seraient des caractéristiques. Cependant, il faut reconnaître que ces aspects ne ressortent pas de certains des entretiens menés, où les professionnels abordent l'actualité avec davantage de neutralité et peut-être de prudence.

Un contexte soumis à l'épreuve de la division du travail policier et du travail social

On a pu voir que les professionnels rencontrés revendiquaient une certaine proximité entre eux, notamment à cause de l'appartenance à des groupes sociaux similaires, tout en soulignant les spécificités de leur travail et l'existence de groupes professionnels bien distincts. Les similitudes dans les discours et les analyses de ceux-ci montrent des professionnels qui évoluent en parallèle, auprès d'un public relativement similaire et pour atteindre

¹Cette chaîne, financée par l'État russe, est connue pour des articles de type « fake news ».

²« Affaire Théo : un PV suggère que le jeune-homme était un « indic » et aurait été violé par des dealers », RT France, 2 mars 2017. Disponible sur <https://francais.rt.com/france/34702-affaire-theo-pv-suggere-que-theo-etait-indic-et-viole-par-dealers> [Consulté le 09/02/2020]

certaines objectifs communs. Les oppositions que l'on observe ne reposent pas fondamentalement sur des clivages théoriques mais plus sur des difficultés à travailler ensemble du fait d'une mauvaise communication et d'un manque de coordination.

Si le travail de terrain a pu montrer qu'il est utile de déconstruire la séparation qui existe dans les imaginaires entre le travail des policiers et celui des assistantes sociales, il est possible de prolonger nos observations. Ces résultats peuvent en effet être comparés à un contexte social et politique qui interroge également les frontières entre travail policier et travail social.

Le plan national de prévention de la radicalisation a été présenté le 23 février 2018 par le gouvernement. Si les policiers sont cités à plusieurs reprises comme étant des acteurs de premier plan, les travailleurs sociaux sont également mis en avant par la mesure 34 visant à effectuer un travail préventif auprès de la population. Il est également précisé que des travailleurs sociaux font partie des 25 000 professionnels à avoir reçu une formation sur ce sujet.

Le 25 novembre 2019, la clôture du grenelle contre les violences conjugales est l'occasion pour le gouvernement d'annoncer 30 nouvelles mesures visant à combattre et prévenir ce phénomène. La mesure numéro 8 comprend la création de 80 postes supplémentaires, d'ici 2021, d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie. Le profil le plus courant des personnes recrutées pour travailler à ce type de poste sont les titulaires d'un diplôme d'État en travail social (comme celui des assistantes sociales par exemple). Le rôle particulier de ces professionnels renvoi par ailleurs aux catégories évoquées lors du travail de terrain. Car en travaillant au sein de l'institution policière, ces travailleurs sociaux ont d'autant plus de possibilités de collaboration. Car si les formations des policiers et des travailleurs sociaux ne les préparent pas nécessairement à faire le même travail, le fait de travailler au sein de la même institution induit l'existence d'objectifs communs, et de fait, de pratiques communes. Par ailleurs, pour ces professionnels les seules possibilités d'ascension directe dans la hiérarchie passent par l'obtention

d'un statut de policier. Une étude¹ effectuée sur le sujet en Belgique dans les années 90 a ainsi montré qu'une partie des intervenants sociaux en commissariat souhaitaient à terme devenir officier de police judiciaire.

Au Québec, la police de Montréal a opté depuis 2012 pour une approche remettant encore plus en question la distance qui peut exister entre policiers et travailleurs sociaux. Les ÉSUP (Équipe de soutien aux urgences psychosociales) permettent de créer des binômes « mixtes » composés d'un policier et d'un travailleur social. Ces unités sont spécialisées dans les interventions d'urgence auprès de personnes atteintes de troubles psychiatriques et en état de crise. Ces travailleurs sociaux, qui interviennent en gilets pare-balles, utilisent des techniques issues de la psychologie et du travail social pour tenter de désamorcer la tension qui peut exister lors de certaines opérations, particulièrement sur la voie publique. La finalité de leur travail est la même que les policiers : anticiper et combattre les troubles à l'ordre public.

Ces quelques exemples mettent en exergue l'existence d'un continuum entre travail policier et travail social. Selon le chercheur Mark Neocleous, ce continuum est celui de la sécurité. A travers sa théorie critique de la sécurité, il montre que ce qui caractérise fondamentalement la police, à travers l'histoire, n'est pas de combattre le crime mais de faire respecter l'ordre. Par conséquent, de nombreuses institutions qu'on pourrait penser étrangère à la police, et qui ont mis en œuvre des techniques ayant pour but de préserver une forme d'ordre, peuvent intégrer un certain registre policier. Selon lui, les services sociaux seraient issus d'une transformation de « *la police de la pauvreté*² ». A l'inverse, estimant que la majeure partie du temps de travail des policiers n'est pas destinée strictement à

¹Hachem Samii Yahyâ, « Assistants de police et délinquance juvénile : quelle place pour le travail social policier ? », *Journal du droit des jeunes*, n°240, décembre 2004, pp. 11-19.

²Neocleous Mark, « Qu'est-ce qui gît dans la boue. Sécurité, police, capital », in Boukalas Christos, Neocleous Mark, Serfati Claude, *Critique de la sécurité*, Paris, Étérotopia (coll. A présent), p. 32.

combattre le crime, il qualifie ces derniers « *de facto travailleurs sociaux*¹ ».

Ce type de théorie à tout son intérêt aujourd'hui, dans un contexte où le secteur de la sécurité ne cesse de se développer. Et en se déployant, il ouvre de nouvelles possibilités de répondre aux besoins de sécurité venant des populations. Mais surtout, il participe à façonner des subjectivités où la sécurité est perçue comme un but à atteindre. C'est ainsi que peuvent être perçus les policiers et les assistantes sociales : des agents travaillant à amener la sécurité là où elle n'est plus.

- Conclusion

Cet article a modestement essayé de montrer qu'il était insuffisant de percevoir les policiers comme évoluant dans des sphères complètement séparées de celles des assistantes sociales. Au contraire, l'unité qui existe entre leurs univers semble se créer autour d'une homogénéité sociale (l'appartenance à des groupes sociaux similaires), les injonctions de l'institution (travailler ensemble malgré les difficultés à communiquer) ou des valeurs communes (comme le professionnalisme). Ces interactions peuvent être perçues comme des zones où naît une forme de cohésion sociale qui dépasse les clivages découlant de la division du travail policier et du travail social.

Reste aux chercheurs à questionner en profondeur les rapports qu'entretiennent l'ensemble de ces professionnels entre eux. L'objet retenu du continuum entre travail policier et travail social est la sécurité mais il en existe peut-être d'autres. Ces hypothèses restent évidemment à soumettre à des recherches plus poussées. La question de l'origine sociale des uns et des autres resterait à déterminer, notamment grâce à une étude comparative précise. Cependant, on peut déjà remarquer que des études indiquent que la proportion des gardiens de la paix à avoir des parents ouvriers (28%)² n'est pas si

éloignée de celle des étudiants assistants de service social (20,7%)³. De la même manière, on sait que 40% des policiers sont des enfants de fonctionnaires mais que seulement 10,8% en moyenne sont des enfants de policiers⁴. Cela induit qu'un grand nombre d'entre eux ont des parents exerçant un métier de fonctionnaire autre que policier et sont potentiellement travailleurs sociaux (comme dans le cas d'Audrey dans la recherche citée).

Si la sociologie de la police s'est rarement penchée sur le travail social, elle aurait tout intérêt à investir ces questions. Car en dehors de réfléchir au sens historique de la police, c'est aussi de son actualité qu'il est question (on l'a vu avec la création de postes d'intervenants sociaux en commissariats). C'est également la possibilité de penser les pratiques que les policiers qualifient eux-mêmes de « sociales ». Et en définitive, c'est mieux cerner l'investissement de l'État dans des institutions certes différentes mais complémentaires.

¹Neocleous Mark, *The Fabrication Of Social Order. A Critical Theory Of Police Power*, Londres, Pluto, 2000, p. 94.

²Jobard Fabien, de Maillard Jacques, *Sociologie de la police. Politiques, organisations, réformes*, Paris, Armand Colin, 2015, pp. 81-110.

³Grenat Pascale, Marquier Rémy, Masson Luc, « La formation aux professions sociales en 2005 », *Série Statistiques*, n°117, octobre 2007, p. 39. Disponible sur <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/documents-de-travail/serie-statistiques/article/la-formation-aux-professions-sociales-en-2005> [Consulté le 10/09/2020]

⁴Jobard Fabien, de Maillard Jacques, *Sociologie de la police. Politiques, organisations, réformes*, Paris, Armand Colin, 2015, pp. 81-110.